

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



20 mai 2019



Ville de Wissous

*Affichage des
22 mai au 22 juillet 2019.*



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 20 heures 13 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le treize mai deux mille dix-neuf s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Messieurs Dominique BOULEY, Gilles GARNIER, Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Monsieur Stéphane DURAND, Madame Danielle JEANNEROT Adjoints au Maire.

Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Sophie BOISTAY, Messieurs Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mattéo GRIMALDI, Mesdames Véronique JACQUARD, Chantal CORENWINDER, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Monsieur Philippe DUPORT, Mesdames Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Messieurs Olivier PERROT, Norbert RAYMOND, Conseillers Municipaux.

Arrivée en cours de séance :

Madame Catherine ROCHARD, Conseillère Municipale arrivée à 20h20.

Absents :

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal,

Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Conseillère Municipale.

Absents ayant donné procuration :

Madame Françoise FERNANDES, Adjointe au Maire a donné procuration à M. Florian GALLANT,

Monsieur Laurent POUJOL, Adjoint au Maire a donné procuration à Mme Sophie BOISTAY,

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA,

Monsieur Jean-Marc BOUAZIZ, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Dominique BOULEY,

Madame Christine ROBIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Richard TRINQUIER,

Madame Patricia BROSSIER, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Martine THIERRY.

Secrétaire de séance :

Monsieur Mattéo GRIMALDI, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

DÉCISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°19-45 → Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de restructuration de la bulle et de la salle André RICHARD à Wissous

La SEM Paris Saclay est attributaire des missions d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études des phases FAISA à APD pour la restructuration de la salle André RICHARD ainsi que de la bulle. Cette mission s'effectuera pour un total de 15,75 jours pour le chargé d'Opération et 17 jours pour le Responsable d'Opération. Le montant total de ces missions s'élèvent à 24 900 euros HT soit 29 880 euros TTC.

Décision n°19-46 → Contrat de cession de matériels d'occasion entre la Ville de Wissous et la société KUEHNE+NAGEL suite à la fermeture des locaux

La société SAS KUEHNE+NAGEL a proposé à la Ville d'acquérir du matériel de restauration industriel à l'euro symbolique.

Décision n°19-47 → Contrat de maintenance des radiocommunications de la police municipale

Un contrat est conclu entre la Ville de Wissous et la société Desmarez S.A, afin d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement du matériel de radiotéléphonie.

Ce contrat est consenti pour une redevance annuelle d'un montant de 1 285,39 € HT soit 1 542,47 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 et peut-être renouvelable jusqu'au 31 décembre 2022.

Décision n°19-48 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société SUR MESURE SPECTACLES pour la fête médiévale du 16 juin 2019

Un contrat est signé entre la Commune de Wissous et la société SUR MESURE SPECTACLES, pour une animation lors de la fête médiévale qui se déroulera le dimanche 16 juin 2019 au Domaine de Montjean. Le montant de cette prestation est de 3 190 € HT soit 3 365,45 € TTC.

Décision n°19-49 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association CHEVAL SPECTACLE pour la fête médiévale du 16 juin 2019

Un contrat est signé entre la Commune de Wissous et l'association CHEVAL SPECTACLE, pour une animation proposant un spectacle équestre lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 4 200 € HT soit 4 431 € TTC.

Décision n°19-50 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société SPECINOV

Un contrat est signé entre la Ville de Wissous et la société SPECINOV pour l'utilisation d'une licence proposant un logiciel permettant la rédaction de réunions. Le contrat est consenti pour un crédit de 30 heures, pour une année et pour un montant qui s'élève à 1 850 € HT soit 2 200 € TTC.

Décision n°19-51 → Convention relative à l'organisation d'une formation le 12 avril 2019 dénommée « Anticiper et maîtriser sa communication dans la perspective des élections » à destination d'un agent de la Ville de Wissous

Une convention est signée entre la Ville de Wissous et CAP'COM agissant en qualité de dispensateur de formation prévue le 12 avril 2019 à Paris. Cette formation est consentie à destination d'un agent communal avec comme thématique, « Anticiper et maîtriser sa communication dans la perspective des élections ». Le montant de cette formation s'élève à 440,00 euros HT soit 528,00 TTC.

Décision n°19-52 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société City Grimp pour la fête médiévale du 16 juin 2019

Un contrat est signé entre la Commune de Wissous et la société City Grimp, pour une animation d'escalade, lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 2 885 € HT soit 3 462 € TTC.

Décision n°19-53 → Attribution du marché concernant l'organisation de séjours d'été pour les enfants et adolescents de la Ville de Wissous pendant les vacances d'été de Juillet 2019 – Lot 1 : Séjour équitation et activités en mer (Côte Atlantique)

L'association Charlotte Loisirs est attributaire du marché portant sur l'organisation du séjour qui aura lieu à la Teste de Buch du 8 au 14 juillet 2019. Le marché s'élève à 590 euros (non assujetti à la TVA) par enfant pour un effectif prévisionnel de 10 wissoussiens maximum.

Décision n°19-54 → Contrat entre la Commune de Wissous et « La Ferme de Tiligolo » pour un spectacle le mercredi 24 avril 2019

Un contrat est signé entre la Commune de Wissous et « La Ferme Tiligolo » en faveur des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs, le mercredi 24 avril 2019 à l'Espace Enfance Arthur Clark. Le montant de la prestation s'élève à 554,50 € HT soit 585 € TTC pour la demi-journée.

Décision n°19-55 → Avenant N°1 du marché concernant la fourniture de denrées alimentaires – Lot N°5 : Viande de bœuf, veau, agneau et mouton

Un avenant N°1 est signé avec l'Entreprise Lucien afin d'ajouter les denrées alimentaires suivantes :

Référence produit	Nom du produit	Prix HT
000502	EMINCE AGNEAU A POELER NATURE	11,68 € le kg
000134	EMINCE BOEUF A MIJOTER	5,80 € le kg
000123	EMINCE BOEUF A POELER	7,21 € le kg
000335	EMINCE VEAU A POELER V NATURE	9,34 € le kg
007018	VDC ROTI BOEUF CUIT 1.6/2.4KG	9,23 € le kg
007022	VDC ROTI VEAU CUIT 1.9/2.5KG	9,85 € le kg

Le montant total du marché reste inchangé et s'élève à 9 058,20€ HT soit 9 556,40€ TTC minimum annuel.

Décision n°19-56 → Attribution du marché concernant l'organisation de séjours d'été pour les enfants et adolescents de la Ville de Wissous pendant les vacances d'été de Juillet 2019 – séjour aventures en mer pour les 11-17 ans

L'association Les Compagnons des Jours Heureux est attributaire du contrat portant sur l'organisation du séjour qui aura lieu à Hyères dans le Var du 22 au 31 juillet 2019.

Le marché s'élève à 898 euros (non assujetti à la TVA) par enfant pour un effectif prévisionnel de 10 wissoussiens maximum.

Décision n°19-57 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'EURL « La Ferme de Tiligolo »

Un contrat est signé entre la Ville de Wissous et l'EURL « La Ferme de Tiligolo » pour l'organisation d'un spectacle qui se déroulera le mercredi 29 mai 2019 pour la demi-journée, à destination des enfants du multi-accueil « Les P'tits Loups ». Le montant de la prestation s'élève à 502,37 € HT soit 530 euros TTC.

Décision n°19-58 → Contrat entre la Commune de Wissous et Cap 'vacances pour le séjour au village Cap'vacances « La Grande Motte » (Hérault)

Un contrat est signé entre la Ville de Wissous et Cap'vacances pour l'organisation du séjour à La Grande Motte (Hérault), Village Cap'vacances, en faveur des personnes âgées, du 9 au 16 juin 2019. Le montant de la prestation est calculé pour 50 personnes avec un prix par personne s'élevant à 402 euros TTC. La participation financière est décomposée de la façon suivante :

- 402 euros par personne si imposable
- 242 euros par personne si non imposable

Le montant du séjour s'élève à un maximum de 18 299 euros TTC.

Décision n°19-59 → Convention de prestation de service concernant le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2019

Une convention de prestation de service est signée entre la Commune de Wissous et la Préfecture de l'Essonne. Elle a pour but d'organiser une action de sécurité routière dénommée « Critérium du jeune conducteur ». Le montant de la subvention accordée par la Préfecture de l'Essonne s'élève à 899 € au titre du PDASR 2019.

DÉLIBÉRATIONS

La délibération n°2 qui était inscrite à l'ordre du jour, portant sur la modification de la longueur de voirie classée dans le Domaine Public Communal est reportée à un Conseil ultérieur.

1/ Demande de subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (Annexe 1)

En date du 17 novembre 2016 le Conseil Régional a adopté le nouveau Contrat d'Aménagement Régional. Ce nouveau contrat met en avant les projets offrant un meilleur environnement quotidien aux Franciliens.

Les projets privilégiés pour accéder aux aides régionales sont notamment :

- Projets d'aménagement (réalisation ou amélioration d'équipements et d'espaces publics en lien avec la requalification du tissu urbain communal)
- D'environnement
- De soutien au développement des mobilités douces locales.

Le contrat doit être composé d'un programme de deux opérations minimums pour une durée de trois ans.

La Ville souhaite présenter les opérations suivantes dans le cadre de ce contrat pour un montant de 3 826 857,50 € HT :

- Requalification de la Route de Montjean pour 1 239 984€ HT,
- Requalification du Boulevard de l'Europe pour 921 873.50€ HT,
- Construction d'une restauration municipale et 2 réfectoires à l'école La Fontaine pour 1 665 000€ HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le programme des opérations ci-dessus et sollicite une subvention d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre de ce Contrat d'Aménagement Régional.

2/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (Annexe 2)

Par courrier reçu en mairie le 19 avril 2019, le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) a demandé à la Ville de Wissous de soumettre au Conseil Municipal la modification de ses statuts. Les modifications présentées sont les suivantes : la prise de la compétence « GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ; l'extension du périmètre syndical ; la substitution des EPCI à fiscalité propre aux communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI ; des modifications plus générales des statuts.

M. le Maire demande l'intervention d'un expert dans ce domaine (M. Marc LAIMÉ). Après cette intervention, le Conseil Municipal décide de s'opposer aux nouveaux statuts présentés par le SIAVB, pour les raisons suivantes :

- La prise de compétence GEMAPI dans son intégralité telle que prévue par les 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7 I du Code de l'Environnement : En effet,

Conformément à la loi NOTRe, cette compétence doit être exercée par la Communauté d'Agglomération ;

- L'exercice par le SIAVB de la totalité des compétences GEMAPI :

Cette extension entraîne une contradiction avec la loi NOTRe concernant l'optimisation de rationalisation des services et donc une augmentation des coûts ;

- L'extension du périmètre syndical par l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour la Commune de Versailles, de la Communauté d'Agglomération Saint Quentin en Yvelines pour la Commune de Guyancourt et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris pour les Communes de Clamart et d'Antony ;

La Ville de Wissous n'aura pas d'impact de décision avec 2 voix sur 64 sièges ;

- Les modifications plus générales des statuts.

INTERRUPTION DE SÉANCE de 21h10 à 21h17

Vote : → 26 Pour (Wissous Pour Vous, Wissous Avant Tout, Un nouvel Elan pour Wissous)
→ 1 Abstention (M. PERROT)

INTERRUPTION DE SÉANCE de 21h55 à 22h13

Fin de séance : 22h15

Fait à Wissous, le 21 mai 2019



Richard TRINQUIER
Maire de Wissous